

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

OPERA DE REIMS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

ANNEE 2009

OPERA DE REIMS DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SOMMAIRE

Synthèse sur la délégation de service public du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Clauses principales du Contrat d’Affermage

Objet

Tarifs

Moyens alloués au délégataire

Redevance due par le délégataire à la Ville de Reims

Modalités de contrôle du délégataire

Bilan de l’activité artistique et culturelle de la saison 2009-2010

Bilan financier et budget prévisionnel

ANNEXES

- Contrat d’affermage du 22 avril 2009 Annexe 2
 - Rapport d’activité et statistiques 2009/2010 Annexe 3
 - Bilan financier au 30 juin 2009 Annexe 4
 - Rapports spécial et général du Commissaire aux comptes Annexe 5
 - Délibération n°CM 10-340 du 20 septembre 2010 An nex e 6
- Rapport financier saison 2008 / 2009

OPERA DE REIMS

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'Opéra de Reims est le théâtre lyrique de la Ville de Reims.

En 2009, la Ville de Reims a confié à la SARL Scènes d'œuvres lyriques l'organisation des saisons lyriques, musicales et chorégraphiques de l'Opéra de Reims ainsi que l'exploitation et l'entretien des bâtiments.

Le contrat d'affermage, signé le 22 avril 2009, a été conclu pour une période de 9 ans.

Le projet artistique et culturel présenté par Serge Gaymard, directeur de la SARL Scènes d'œuvres lyriques, repose sur les engagements suivants :

- Développement d'un opéra de service public : l'opéra pour tous et pour chacun, par une politique de diversification des publics,
- Proposer de la qualité sur scène : les spectacles présentés sur scène sont d'une qualité comparable à ceux présentés sur les autres scènes lyriques
- Développement local et notamment de l'emploi artistique local au sein de l'orchestre et du chœur, afin de valoriser les talents en région.

I – CLAUSES PRINCIPALES DU CONTRAT D'AFFERMAGE

1. Le projet artistique et culturel

Les orientations du projet artistique et culturel contenu dans le contrat d'affermage signé le 22 avril 2009 sont les suivantes :

S'agissant du projet artistique

La composition de la saison artistique est restée inchangée.

Elle comprend 16 spectacles différents avec un minimum de 26 représentations, décomposés comme suit :

- 10 spectacles lyriques :
 - 5 ou 6 spectacles d'opéra,
 - 4 ou 5 spectacles d'opérette, dont une à grand spectacle,
- 3 spectacles de ballets,
- 3 concerts.

Afin d'assurer la poursuite d'une programmation artistique de qualité et de continuer à proposer au public des formes de spectacles susceptibles d'attirer de nouveaux publics, les dispositions nouvelles suivantes ont été introduites dans le contrat d'affermage :

- engagement du fermier de mettre en œuvre une programmation artistique qui soit, autant que possible, en cohérence avec la politique culturelle mise en œuvre par la Ville,
- engagement du fermier de rechercher un équilibre entre les œuvres du répertoire, les œuvres moins connues et les créations :

- obligation pour le fermier de proposer au moins une fois toutes les deux saisons, un spectacle hors les murs afin de faire découvrir le théâtre lyrique à un public nouveau,
- obligation pour le fermier de proposer des spectacles coproduits par l'Opéra, notamment en réalisant les décors, afin notamment de continuer à faire fonctionner l'atelier décors de l'Opéra qui permet de proposer à d'autres théâtres lyriques des coproductions, et ainsi de valoriser à l'extérieur l'image de la Ville de Reims.

S'agissant du projet culturel

Actions de développement des publics : A cet effet, et en complément des spectacles présentés chaque saison au public, le fermier s'est engagé à animer le théâtre par des conférences, des expositions, des rencontres avec le public et à proposer des actions de sensibilisation et de médiation des publics, notamment en direction du public jeune, du public handicapé et plus généralement de tout public éloigné de la culture.

Partenariats : Le fermier s'est engagé à développer des collaborations avec les autres structures culturelles rémoises (notamment avec le Centre dramatique national - la Comédie de Reims, Scène Nationale le Manège de Reims, Scène de musique actuelle - la Cartonnerie,...) sous toutes les formes envisageables (coproductions, achats de spectacles, abonnements communs, cycle de formations, opérations d'action culturelle de développement des publics, etc...), maintien d'une obligation de collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Régional.

2. Les tarifs

Les différents tarifs et abonnements sont fixés par le fermier et révisables annuellement.

Le prix des places de spectacles et des abonnements est établi selon :

- le genre : opéra, opérette, ballet, concert
- la catégorie de l'emplacement : parterre, 1^{er} ou 2^{ème} balcon,
- la nature du spectateur : étudiant, + de 65 ans, groupe...

Dans le cadre d'une dynamique de démocratisation des pratiques culturelles, le fermier s'est engagé à poursuivre une politique volontaire de réduction tarifaire qui devra être conduite en concertation avec les structures culturelles de la Ville de Reims (abonnements communs, passeport culturel...).

Clause de révision des tarifs

Les tarifs seront modifiés annuellement par application du taux de l'inflation tel qu'il est publié annuellement par les services de l'INSEE.

3. Les moyens alloués au délégataire

Les moyens mobiliers et immobiliers alloués au délégataire sont restés inchangés dans le cadre du nouveau contrat d'affermage

- les locaux du théâtre, en l'occurrence les bâtiments affectés à l'exploitation de l'Opéra de Reims,
- des installations, décors, matériels, accessoires de scène, mobilier appartenant à la Ville de Reims.

Subvention pour compensation des contraintes de service public

En contrepartie des obligations qui pèsent sur le fermier - mise en œuvre d'un projet artistique et culturel conformément aux dispositions du contrat d'affermage signé avec la Ville de Reims, mise en œuvre d'une politique tarifaire volontariste, gestion et entretien des bâtiments qui composent le théâtre, la Ville de Reims lui verse une participation forfaitaire annuelle.

Le montant de la subvention allouée à la SARL Scènes d'œuvres Lyriques pour 2010 a été de 3 191 201 €, soit une augmentation par rapport à 2009 de 0,9%.

Le montant de cette redevance est revalorisé annuellement en tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (série hors tabac, ensemble des ménages).

Pour mémoire, le montant de la subvention pour les exercices précédents était de :

- 3 054 093 € en 2007
- 3 131 259 € en 2008
- 3 163 909 € en 2009

4. La redevance due par le délégataire à la Ville de Reims

En contrepartie de la mise à disposition des locaux de l'Opéra par la Ville de Reims, le délégataire doit lui verser une redevance.

Cette redevance s'établit à 610 000 €.

5. Les modalités de contrôle de l'activité du délégataire

Les modalités de contrôle de l'activité de l'Opéra de Reims

- **une commission de contrôle**, présidée par l'Adjoint Délégué à la Culture, composée des membres de la Commission Culture. Elle se réunit 2 fois par an pour l'examen de la programmation et du budget prévisionnel de la saison à venir et pour l'examen du compte d'exploitation et du bilan de la saison précédente.
- **un contrôle a priori**, par la production du Budget prévisionnel et de la programmation artistique,
- **un contrôle a posteriori**, par la production des comptes de résultat et de bilan, rapport du commissaire aux comptes, bilan artistique.

II – BILAN DE L'ACTIVITE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE L'OPERA DE REIMS – SAISON 2009-2010

RAPPEL SAISON 2005-2006 : 30 spectacles pour 23 461 spectateurs

RAPPEL SAISON 2006-2007 : 28 spectacles pour 25 304 spectateurs

RAPPEL SAISON 2007-2008 : 32 spectacles pour 28 063 spectateurs

RAPPEL SAISON 2008-2009 : 30 spectacles pour 28 645 spectateurs

SAISON 2009-2010

Dans le cadre de la programmation 2009-2010, l'Opéra de Reims a proposé 39 spectacles, soit 79 représentations, dont ont bénéficié 27 156 spectateurs.

La répartition des spectacles est la suivante :

Spectacles	Représentations	Spectateurs
Opéras	20	8 091
Opéras (créations contemporaines)	6	2 549
Opérettes / comédie musicale	7	3 838
Ballets / danse	7	4 304
Concerts	24	5 217
Spectacles « Jeune Public »	15	3 157

Par ailleurs, l'Opéra de Reims poursuit son projet culturel sur la base d'une programmation qui alterne le grand répertoire lyrique et la création contemporaine appuyé par une politique de développement des publics.

Cette politique de développement des publics vise en priorité le jeune public.

En effet, l'Opéra de Reims a proposé au jeune public et au cours de cette saison 4 spectacles différents dans les genres artistiques les plus divers : opéra, spectacle musical, musique classique, ou contemporaine, danse.

Ces 4 spectacles ont donné lieu à 15 représentations.

En cumulant les différents dispositifs, le nombre total de spectateurs « Jeune public » s'élève à 9 284.

L'Opéra a poursuivi son projet « d'Ecole du spectateur » en collaboration avec le Rectorat de Reims, le Ballet Biarritz et l'Atelier de recherche et de création pour l'Art Lyrique (Arcal).

Cette « Ecole du spectateur » a pour but de préparer les enfants afin qu'ils assistent dans les meilleures conditions possibles aux spectacles. Dans ce cadre des rencontres sont organisées entre la classe et l'Opéra. Des tarifs spéciaux sont pratiqués (de 5 à 10 €).

Les enseignants participent également à ce projet en participant à des stages d'initiation à l'opéra.

S'agissant des tarifs, les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emplois bénéficient d'un demi-tarif. En outre, les places de 4^{ème} catégorie à tarif réduit permettent aux étudiants et aux demandeurs d'emploi d'obtenir des places à 5 €.

Enfin, au cours de la saison, l'Opéra de Reims a participé à la quatrième journée « Tous à l'opéra » organisée sur le territoire français.

Cette journée qui a réuni de nombreux partenaires autour de l'Opéra s'est voulue un moment ouvert de sensibilisation en direction du grand public. Ce sont plus de 1 000 personnes qui ont franchi les portes du théâtre.

L'Opéra de Reims ouvre certaines générales à des scolaires, organise des visites guidées du bâtiment, deux cycles de conférences.

Dans le cadre de son Ecole de spectateur, l'Opéra de Reims organise aussi des actions culturelles dans les établissements scolaires et touche plus de 2 430 enfants à Reims.

Au total ce sont 34 552 personnes qui ont été en contact direct avec l'Opéra de Reims (hors actions culturelles).

III – BILAN FINANCIER ET BUDGET PRÉVISIONNEL

L'Opéra de Reims, qui fonctionne en saisons, n'est pas en mesure de nous fournir les éléments financiers afférents à la saison 2009-2010, qui s'est achevée le 30 juin 2010.

Selon les termes du contrat d'affermage, le délégataire dispose légalement de 6 mois pour produire à la Ville de Reims ses comptes. Ces comptes seront examinés par la Commission de Contrôle qui se réunira dans le courant du premier trimestre 2011.

Les comptes produits en annexe sont donc ceux de la saison 2008-2009. Ils ont fait l'objet d'un rapport et d'une délibération par le Conseil Municipal du 20 septembre 2010 qui les a approuvés.